



COMPTE RENDU PRESSE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

I – PARTICIPATION FINANCIERE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE

Le conseil municipal a approuvé le montant de la participation financière aux dépenses de fonctionnement accordée à l'école privée pour l'année 2021. Ce montant est de 141 081.81 €

II – MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS

Le tableau des emplois a été modifié afin de tenir compte de la suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps plein et de la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps plein.

III - AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE AVEC MAINE ET LOIRE HABITAT- REVISION DU TAUX DE PROVISION

Un avenant à la convention de gestion de la Résidence autonomie passée entre le CCAS, gestionnaire de la résidence et Maine et Loire Habitat, propriétaire a été adopté.

Cette décision est liée aux travaux qui sont réalisés actuellement sur l'ensemble des maisons. La commune étant par ailleurs garante

Il s'agit de modifier les conditions de versement de la provision sur travaux qui est actuellement de 1.5%. Cette provision sera suspendue durant 10 ans et fixée, à l'issue, à 1%.

IV - VENTE D'UNE PARCELLE A UN PARTICULIER

Le conseil a donné son accord pour vendre à un particulier la parcelle agricole ZX 11 d'une superficie de 754 M2 située au lieudit Les varennes moyennant la somme de 173.42 € (0.23 € le M2). Il est précisé que cette parcelle a été incorporé au domaine communal à la suite d'une procédure d'appréhension des biens présumés sans maître.

V - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FDGDON POUR PARTICIPER AU PLAN D'ACTION COLLECTIF CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Il a été renouvelé la convention passée avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Maine et Loire) afin de gérer, pour les particuliers et pour la commune, les interventions nécessaires pour détruire les nids de frelons asiatiques avec l'aide financière de la commune.

VI - SMBVAR – AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DU PLESSIS ET DE LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PERMETTANT LEUR EXECUTION

Le conseil municipal a donné un avis favorable au projet de travaux de restauration des milieux aquatiques du bassin versant du Plessis présenté par le SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme).

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique du 16 avril au 4 mai inclus.

VII - FIXATION DU DROIT DE PLACE –OCCUPATION DU PARKING DE LA GARE PAR L'ÉCOLE DE CONDUITE CITYROOL

L'école de conduite CITYROOL utilise le parking de la gare afin d'organiser la formation des élèves au permis AM (ex BSR, cyclomoteurs) tous les premiers samedis de chaque vacance scolaire ainsi que le dernier samedi des vacances d'été de 9h30 à 12h

S'agissant d'une autorisation d'occuper le domaine public le conseil municipal a fixé le droit de place à 500 €.

VIII - CONVENTION AVEC M. CHERRUAULT et MME POIRIER DANS LE CADRE DE L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE NECESSITANT UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Une convention a été adoptée avec un particulier afin qu'il puisse participer financièrement aux frais de raccordement électrique de la maison qu'il construit

IX - CONCOURS DU SIEML EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A BOURIENNE

Le conseil municipal a approuvé le versement d'un fonds de concours au Syndicat d'Énergie pour l'extension du réseau situé à Bourienne pour un montant de 3 808 €.

X - CONVENTION AVEC M. et MME GIRARD DANS LE CADRE DE L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE NECESSITANT UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Une convention a été adoptée avec un particulier afin qu'il puisse participer financièrement aux frais de raccordement électrique de la maison qu'il construit

XI - CREATION DE POSTE D'AGENTS CONTRACTUELS – RESTAURANT SCOLAIRE 2021/2022

Le conseil municipal a approuvé la création de :

Quatre postes d'agents contractuels à temps non-complet sur la base de 1.75heure par jour scolaire affectés au Restaurant Scolaire Daniel BALAVOINE au titre de l'année scolaire 2021/2022. Et deux postes d'agents contractuels à temps non-complet sur la base de 3heures par jour scolaire affectés au Restaurant Scolaire Marie LAURENCIN au titre de l'année scolaire 2021/2022.

XII - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE

Le Règlement Intérieur d'Utilisation des Véhicules de Service a été adopté.

XIII - AVENANTS AUX TRAVAUX PASSES AVEC LES ENTREPRISES CHARGEES DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

Un certain nombre d'avenants avec les entreprises chargées des travaux de réhabilitation de la mairie ont été adoptés.

Il s'agit de travaux complémentaires suivants :

Lot	Entreprise	Montant	Travaux
Lot 16 Electricité	Atébi	784,40 €	Passage de câble en lien avec Axiome
Lot 4 Couverture	Chardon	823 €	Intervention sous clocheton
Lot 1 Ravalement	Bonnel	971,12 €	Passage de câble en lien avec Axiome
Lot 1 Ravalement	Bonnel	8 805,54 €	Echafaudage et Rénovation pour renforcement du clocheton
Lot 15 Chauffage Ventilation Plomberie	Anjou Clim Service	2 954,50 €	Remplacement des canalisations chauffage poste